Petits ruminants | Régulation

Cerfs - Soutien des prix de la viande

Encourager la commercialisation de la viande de cerf local.

Modalités de l'aide

Convention Agence rurale/OCEF/éleveur.

Être à jour de ses cotisations à l'EDEC.

Versement d'un complément de prix à l'éleveur en fonction du type de carcasse (Classe A et Classe 1) : montant de la prime (225 F/kg réssuyé) pour les carcasses abattues à l'OCEF.

Pièces justificatives à fournir

- Document à remplir avec l'EDEC

  Attestation cerfs - Convention OCEF_EDEC 2024.docx (55.68 Ko)
- État d'abattage fourni par l'OCEF
- RIB (pour la 1ère demande)

Conditions à remplir

Cerfs capturé et élevés pendant une période de 3 mois minimum. Abattage en prestation de services OCEF

Date limite de reception : 13 décembre 2024

Céline MARCHAL
Chargée de mission
260960
contact@agencerurale.nc